

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL090-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERE,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention au collectif Solidarité Internationale du
canton d'Eybens.**

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis 2003, les trois communes, Eybens, Gières et Poisat se sont associées pour organiser la semaine de la solidarité internationale en collaboration avec les associations de solidarité internationale de ces communes. Deux autres communes ont rejoint le collectif, Venon en 2008 et Herbeys début 2011, ce qui a permis de renforcer les actions. Le collectif s'appelle désormais Collectif Solidarité Internationale du canton d'Eybens (Eybens, Gières, Poisat, Venon, Herbeys).

Chaque année le collectif organise la semaine avec un thème différent et les animations se font en étroite collaboration avec les écoles, les collèges, les services jeunesse et les bibliothèques des communes.

En 2013, le thème retenu était « Les discriminations ».

Cette année, le thème retenu est « Une terre, des hommes, quel avenir ? ».

Au cours de cette semaine qui se déroulera du 17 au 22 novembre 2014, des actions seront menées en direction des écoles et du grand public, avec des animations culturelles.

Pour la financer, le collectif de la solidarité internationale sollicite la commune de Gières à hauteur de 750 € soit 4,8 % du budget global.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder le montant demandé soit 750 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014 sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 22 voix pour, 6 contre (en tant que Président de ce collectif, un membre du conseil municipal ne prend pas part au vote).

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI